

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

ROUGIER PAUL (1826-1901)

par Nicole Dockès-Lallement

Jean Claude *Paul* Rougier est né à Lyon le 16 juin 1826; il est fils de Louis Rougier* et de Marie Joséphine Détienne (ou d'Étienne). Témoins : son grand-père paternel, François Rougier, négociant, et Jean-Baptiste Pauthe, négociant. Son frère aîné étant mort en bas âge, il reste le seul fils de la famille. Il épouse le 16 novembre 1853 à Durette (Rhône) Jeanne *Noémie* Dumas (Durette 29 juin 1829-Lyon 2^e 11 avril 1920), fille d'Antoine Dumas, maire de Durette, et de Jeanne Julie Buyron (1787-1866) – veuve de Pierre Dulac de la Pierre (1761-1823), président du tribunal civil de Villefranche de 1800 à 1816 – domiciliée au château de La Pierre, où ses deux filles, Jeanne Éлиза, épouse de Claude François Henri Humblot (1817-1874, avocat à Saint-Étienne et frère de Paul Humblot*), et Noémie, sont nées et se marient. P. Rougier et Noémie Dumas ont trois enfants : 1. *Jeanne* Marie Louise 1854-1937 qui épouse René Garraud*, avocat et professeur à la faculté de droit de Lyon; 2. Louis *Antoine* (Lyon 5^e 26 février 1857-Lyon 1^{er} 29 novembre 1937), otorhinolaryngologue, directeur de l'hôpital Saint-Charles, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, membre de la Société d'économie politique, époux de Marguerite Trillat (1859-1936) – et père notamment de *Paul* Antonin (1884-1980), professeur de lettres classiques à l'annexe du Lycée Ampère (prix des Jeux floraux de l'Académie et deux prix de l'Académie française), de Marthe (1887-1974), épouse Mathieu Varille*, de Paul Auguste *Louis* (1889-1982), professeur de philosophie à la faculté de Besançon, puis à celle de Caen, critique du christianisme (maître à penser de la Nouvelle Droite), défenseur des idées économiques libérales (selon Maurice Allais, « *prince de la pensée* »), d'*Antoine* Marie (1897-1985), vice-président de l'Institut Pasteur, membre d'honneur associé de l'Académie de Lyon et père de Jacques Rougier*, ophtalmologue –; 3. Louis *Paul* (Lyon 5^e 22 août 1862-Bourg-en-Bresse 16 avril 1932), avoué, président de la chambre des avoués de Lyon, membre de la Société d'économie politique, qui épouse Zoé Joséphine Marnet (1870-1959). Les études de Paul Rougier au lycée de Lyon ont été marquées par l'enseignement de l'abbé Noirot* dont il a suivi les cours d'économie politique qu'organisait l'abbé le jeudi, et qui sont, sans doute, les premiers cours d'économie politique donnés à Lyon. Il part étudier le droit à Paris; étudiant, en 1848, il s'engage dans la garde nationale et son bataillon est chargé d'enlever la barricade qui ferme la rue Saint-Jacques à la hauteur du Petit-Pont; il est profondément marqué par les horreurs de la guerre civile, et par le fossé qui sépare les possédants des non-possédants. Toute sa vie, il mettra ses espoirs dans la mutualité et l'économie politique pour améliorer les relations sociales. Il s'inscrit au barreau de Lyon en 1850 et rédige une thèse de doctorat : *Du prêt à intérêt et de l'usure*, qu'il soutient en 1852 devant la faculté de droit de Dijon. Il s'engage dans la publication de la jurisprudence de la cour de Lyon par matière, gros travail régionaliste. À partir de 1854, il

est aussi rédacteur du *Moniteur judiciaire*, organe des tribunaux et des annonces légales, et il en devient le rédacteur en chef en 1863. En 1861, il crée un bureau de consultations juridiques gratuites pour les indigents, auxquelles assistent les avocats stagiaires. Partisan d'une économie sociale, avant même la généralisation de l'expression, et du développement des sociétés de secours mutuels, il est dès 1857 conseil juridique et administrateur de la 126^e société de secours mutuel, celle des médecins que son père avait créée. Il fonde en 1866 la Société d'étude et d'encouragement de la prévoyance, de la mutualité et de la coopération, qui publie un *Bulletin*, mais il regrette le « tour politique » que prend cette société sous la pression des ouvriers revenus de l'Exposition universelle de Londres de 1867, et les réunions s'arrêtent. En 1867, la 112^e société de secours mutuels – celle des employés de commerce et d'administration – choisit de le présenter comme président, et il le reste jusqu'en 1901; à partir de 1877, la 229^e société de secours mutuel – celle des employés de commerce (élevées par les sœurs de Marie-Auxiliatrice) – l'élit aussi comme président. En 1871, une nouvelle expérience, le Comité général des sociétés de secours mutuels de Lyon, limité aux présidents des sociétés de secours mutuels fonctionne mieux, crée un service médical et pharmaceutique, une ébauche de caisse générale de retraites et organise le premier congrès national des sociétés de secours mutuels à Lyon en septembre 1883; Rougier en devient président, puis président honoraire. Avocat conseil des contributions indirectes dès 1853, il l'est aussi de la chambre syndicale des agents de change lyonnais (1860-1896), des sociétés de secours mutuels qu'il administre (112^e, 126^e, et 229^e déjà citées), et à partir de 1878 de sociétés d'anciens militaires (19^e, 56^e, 109^e, 196^e); il a la réputation d'être favorable à la conciliation et de ne pas hésiter à aider les accusés sans défenseur ou de jeunes confrères. Il se consacre aussi à différentes œuvres de charité et d'organismes dits d'hygiène sociale : administrateur de la Société d'instruction primaire du Rhône (1862-1872); à partir de 1866, l'un des fondateurs et vice-président de la Société protectrice de l'enfance qui crée des « petites crèches »; membre du bureau de l'assistance judiciaire (1874-1893); à partir de 1874, administrateur du dispensaire général de Lyon qu'il préside en 1889; administrateur et vice-président de l'hospice pour les incurables de Saint-Alban où il travaille encore une semaine avant sa mort. En 1894, lors de l'Exposition universelle de Lyon, il préside la 3^e section (hôpitaux, hospices, assistance à domicile) du premier Congrès national d'assistance. Parallèlement à cette activité sociale, il s'intéresse à l'économie politique; il est l'un de ceux qui soutiennent Jean Tisseur* pour la création en 1864 d'une chaire municipale d'économie politique confiée au professeur de Genève Henri Dameth. Il fait aussi partie du petit groupe fondateur de la Société d'économie politique de Lyon qui débute en janvier 1866. Lorsqu'un professeur de La Martinière, Claude Fleury, a l'idée d'organiser des cours de droit, de jeunes avocats décident de créer eux-mêmes une école de droit; ils choisissent pour être leur porte-parole Paul Rougier, alors avocat de 42 ans, bien implanté à Lyon. Pendant sept ans (1868-1875), avec le soutien du barreau et de la magistrature, notamment du premier président Alphonse Gilardin*, du recteur et du préfet, il dirige la Petite École libre de droit, où il enseigne avec d'autres avocats comme Auguste Dubreuil* et Édouard de Villeneuve*. Ses élèves sont cependant obligés d'aller passer leurs examens devant une faculté et sont l'objet de la convoitise des facultés de droit de Dijon et de Grenoble. Il faut toute la diplomatie de P. Rougier pour obtenir les autorisations et dispenses nécessaires du ministère de l'Instruction publique et des facultés. La Petite École

est un succès, et plus de 100 élèves en suivent les cours. Lorsque, en 1875, est créée à Lyon une faculté de droit d'État dont le doyen est E. Caillemer*, ce dernier trouve à la fois diplomatique et pratique de demander à trois enseignants de la Petite École – qui cesse alors toute activité – d'assumer des cours. P. Rougier est naturellement chargé du cours d'économie politique de 2^e année que Caillemer tient à instaurer. P. Rougier est le seul enseignant de la Petite École à faire carrière à la faculté de droit. Il écrit un volumineux ouvrage théorique et pratique sur la liberté commerciale et, fait exceptionnel, sans présenter le concours d'agrégation, il est nommé (décret du 5 août 1879) professeur à la faculté de droit, sur la chaire d'économie politique dont il assure le cours. Il a alors 53 ans ; son âge, sa position dans la ville et cette récente publication s'additionnent pour expliquer sa titularisation. En 1889, le cours d'économie politique passe en première année : il l'assure toujours et en plus, à partir de 1891, il prend en doctorat un cours complémentaire de « législation et économie coloniales », et publie en 1894 un manuel sur cette matière ; il se montre favorable au protectorat et à l'autonomie des colonies. Grâce à lui, la Société d'économie politique attribue généreusement à la faculté de droit des prix pour les concours de fin d'année en économie politique, puis en législation coloniale. Il continue d'enseigner jusqu'à sa mort, au-delà de la limite d'âge, par faveur, pour atteindre le nombre nécessaire d'annuités (30) qui donne droit à une retraite. E. Caillemer regrette un peu cette persévérance car il aimerait voir enseigner l'ensemble des théories économiques dans un esprit plus universitaire. Le libéralisme de Rougier est proverbial chez les étudiants comme le rime Antonin Bunand :

« Voici Rougier, l'économiste, Pourfendeur du fougueux Proudhon Ennemi du socialisme, Voici Rougier l'économiste, Il est ardent libre-échangiste, Comme un bon bourgeois de Lyon » .

Le 10 février 1900, un banquet est organisé dans les salons Madern pour fêter son jubilé d'entrée au barreau de Lyon. Il demeure un avocat et un professeur actif. Mais à la fin de l'année 1901, une congestion pulmonaire l'abat en deux jours et il décède le 6 novembre. Tous les journaux de Lyon signalent sa disparition et son dévouement. Les obsèques se déroulent le samedi 9 novembre 1901 ; le cortège part de son domicile, 1 rue Childebert, pour aller à Saint-Nizier. Les cordons du poêle sont tenus par Caillemer, doyen de la faculté de droit, Jacquier, bâtonnier, Beaune, président de l'Académie, Gilardin*, vice-président du dispensaire général, Desgaches, trésorier de l'œuvre de Saint-Alban, Courtois, président du Comité général des sociétés de secours mutuels, Gayet, pour les étudiants en droit. Le préfet et le recteur sont présents. Il est ensuite enterré au cimetière de Loyasse dans le caveau familial (Hours Loyasse, 303). En mai 1904 la collection Rougier, riche de beaux meubles lyonnais de la Renaissance, est vendue par la galerie Georges Petit. Chevalier de la Légion d'honneur (Leonore LH/2395/54) le 29 mai 1900 ; insignes remis par Exupère Caillemer*, doyen de la faculté de droit. Pour le 200^e anniversaire de l'Académie, le président Léopold Ollier intervient pour que P. Rougier reçoive la Légion d'honneur à cette occasion ; la 112^e société de secours mutuels l'appuie et fournit un dossier très complet des services rendus à la mutualité ; finalement, c'est sur le contingent du

ministère de l'Instruction publique qu'est donnée cette décoration annoncée lors du 200^e anniversaire de l'Académie. Médaille d'or du ministre de l'Intérieur pour services rendus aux sociétés de secours mutuels (1875). Officier d'Académie en 1881. Officier d'Instruction publique en 1888.

ACADÉMIE

Lorsque l'Académie met au concours l'histoire des associations ouvrières à Lyon, P. Rougier est le seul candidat à proposer un mémoire ; il s'agit d'un travail sérieux et documenté. Sur rapport très élogieux de Darest de la Chavanne* (*MEM L 11*, 1862, p. 45-60), il reçoit le prix, et une médaille d'or d'une valeur de 1 000 francs. Le 27 novembre 1872, Antoine Mollière* fait un rapport sur P. Rougier, qui est élu le 3 décembre 1872 au fauteuil 3, section 3 Lettres. Le 21 janvier 1873, il commente le projet d'une caisse de retraite avec rentes viagères progressives, élaboré par Ganeval, professeur à l'École de commerce et membre de la Société d'économie politique. Son discours de réception – *Considérations sur l'ordre moral dans la société et les devoirs des classes supérieures*, lu en séance publique le 9 juin 1874 (*MEM L 16*, 1874-1875, p. 223-252) – commence par un éloge de son prédécesseur Arlès-Dufour* et de sa « *générosité spontanée* » ; éloge nuancé car, séduit par des doctrines sociales et humanitaires, celui-ci aurait négligé de théoriser son action ; Rougier fait ensuite l'apologie de la morale religieuse fondée sur les dix commandements que la bourgeoisie doit pratiquer et diffuser dans les « *masses* » ; il se réfère à Blanc de Saint-Bonnet*, dont il semble préférer l'exemple à celui d'Arlès-Dufour. Il est très présent aux séances de l'Académie, participe aux débats comme aux commissions. Il défend avec fermeté ses convictions économiques libérales, mais insiste sur la nécessité des sociétés de secours mutuels et de l'assistance publique et privée. Il prononce un discours aux funérailles de Monfalcon* (décembre 1874) ; rend compte de l'ouvrage de Louis de Combes sur le présidial de Bourg et le bailliage de Bresse (1875) et de celui de Pedro Duport *Essai historique sur l'esprit d'association au Moyen Âge* (*MEM 17*, 1876-1877, p. 27-38) ; présente la candidature et les travaux d'E. Caillemier (21 novembre 1876). En 1877, dans *Les conditions de travail en France et les syndicats professionnels*, il prend la défense du rapport critiqué de Nicolas Ducarre*, député du Rhône, affirme que les grèves sont ruineuses pour les ouvriers, que des syndicats mettraient en danger leur liberté individuelle et nuiraient aux rapports entre patrons et salariés ; « optimiste », il estime que les salaires ont tendance à augmenter et la grande industrie à diminuer ; « *la liberté, la responsabilité et la prévoyance suffisent pour remédier aux maux* » (*MEM L 19*, 1878-1879, p. 337-365). Toujours pour défendre la liberté économique, il démontre les effets néfastes du blocus continental décidé en 1806 (1877) ; pense que l'industrie de la soie a tout intérêt à importer sa matière première sans droit de douane (*Les industries du Rhône et de la Loire [...] : la soie* », *id.* p. 383-396). Il fait encore l'apologie de la morale hébraïque et chrétienne, notamment en matière économique et sociale (1878), explique le projet de loi sur les échanges économiques (1879). Le 8 et le 22 novembre 1881, il commente *Les idées nouvelles en économie politique* ; selon lui les économistes se partagent entre les pessimistes, collectivistes, à des degrés divers, et les optimistes ; en se référant souvent à Paul Leroy-Beaulieu, il présente la doctrine sur la propriété et la rente foncières, sur la propriété urbaine, critique la cherté des loyers (*MEM 21*, 1885 [1883], p. 309-365). Le 6 décembre 1881 au 3^e tour de scrutin,

il est élu président de la classe des Lettres et assure la présidence de l'Académie en 1883. Cette charge le conduit à s'occuper du legs Lombard de Buffières (origine d'un prix), à prononcer des discours, dans le style lyrique de son siècle, aux funérailles de Paul Humblot* dès 1882 (*MEM L 22*, 1884, p. 109-114), Nicolas Ducarre* (*Ibidem*, p. 199-204), Jean Tisseur*, (*Ibidem*, p. 227-231), Victor de Laprade* (*Ibidem*, p. 283-286), Marie Antoine Chenavard* (*Ibidem*, p. 287-290), à présenter les travaux de l'Académie au cours de l'année 1883 (*Ibidem*, p. 309-356). En 1884, il fait l'historique du « Comité général des sociétés de secours mutuels », rend hommage aux initiatives de Louis Guillard* et d'Auguste Bleton* et, modeste, évite de parler de sa propre influence (*MEM L 23*, 1885-1886, p. 175-202). Le 3 février 1885, il fait le compte rendu d'une brochure de l'abbé Neyrat* et H. Réty, *Rôle de la musique vocale et instrumentale dans les écoles chrétiennes*; le 22 décembre 1885, il rapporte pour le prix Lombard de Buffières (*Ibidem*, p. 377-398). En 1887, il raconte l'histoire de « *L'assistance des indigents à domicile* », notamment celle du dispensaire général de Lyon, cite l'action de son père et souhaite que cette institution soit plus dotée en ressources et en médecins (*MEM L 26*, 1889, p. 1-66). En 1888, il fait un compte rendu des *Hymnes* d'Émile Guimet*. En 1889, il s'élève contre les thèses mercantilistes, insiste encore sur une nécessaire morale publique inspirée du Décalogue. En 1890, il présente son travail sur *L'économie politique à Lyon*; il fait aussi le compte rendu du livre d'Antoine Genevet sur *L'histoire de la Compagnie des agents de change de Lyon* (*MEM L 28*, 1892, p. 141-157). Le 22 décembre 1891, il rapporte pour le prix Lombard de Buffières (*Ibidem*, p. 269-285). Le 11 février 1892, il prononce l'éloge de G. É. Valantin* (*Ibidem*, p. 299-302). En 1892, il fait une communication sur *Les femmes dans les sociétés de secours mutuels*, et suggère d'élever leurs salaires pour leur permettre de cotiser (*MEM 2*, 1893, p. 1-58). Le 21 mars 1893, il propose de répartir le prix Chazière entre le sanatorium de la presqu'île de Giens et l'œuvre de Saint-Léonard à Couzon. Le 19 décembre 1893, il rapporte sur le prix de vertu Livet. En 1894, il souligne les difficultés qu'entraîne, pour les dispensaires et les hospices, le monopole des pharmaciens sur la vente des médicaments. En 1895, il dresse un aperçu historique des différentes méthodes d'administration utilisées en Algérie depuis la conquête et conclut que tout est à refaire; il présente les différents débats parlementaires qui ont eu lieu autour de la mutualité et fait un rapport sur les conclusions du Congrès national d'assistance qui s'est déroulé à Lyon du 26 juin au 3 juillet 1894, lors de l'Exposition universelle. En 1897, il rappelle le dévouement du docteur Antoine Desgranges* pour le dispensaire comme pour les sociétés de secours mutuels; il présente les problèmes que soulèvent l'assurance-maladie et la caisse des retraites des médecins, et le projet de loi sur la mutualité. L'année suivante il explique les avantages de la loi du 1^{er} avril 1898, « charte de la mutualité » qui devrait permettre d'organiser des caisses de retraite. Le 29 mars 1898, il rapporte sur le prix Chazière (*Ac Rapports 1897-1901*, p. 57-75). En 1899, il commente des *Documents inédits sur une mission spéciale*, le *Mémoire* de Parturieux-Lafosse, gouverneur du Sénégal, pour le Premier consul, qui présente les avantages comparés des grandes compagnies commerciales et de la liberté du commerce (*MEM 6*, 1901, p. 31-39); le 19 décembre 1899, il rapporte sur le concours de peinture Louis Dupasquier (*Ac Rapports 1897-1901*, p. 223-227). Mais surtout, en 1899, il fait partie de la commission qui prépare la célébration du deuxième centenaire de l'Académie, et rédige le rapport sur les travaux de la section 3 Lettres depuis 1700 (*Deuxième centenaire de l'Académie.. de Lyon*, 1, p. 161-217). Le 31 août

1900, il lit une notice sur l'abbé François Guinand* (*ibidem*, p. 269-275). Le 12 novembre 1901, Henri Beaune* lit à l'Académie le discours qu'il a prononcé aux funérailles de Paul Rougier. Paul Rougier est aussi membre de la Société d'économie politique (SEP) de Lyon. Il en est vice-président de 1877 à 1881, secrétaire général de 1881 à 1888, et vice-président de 1889 à 1893. Il y est très actif et y présente plusieurs rapports qui se trouvent (plus ou moins résumés) dans la publication annuelle de la Société : « Des pensions de retraite », *SEP*, 1866-1867. – « De l'assistance publique à domicile », *SEP*, 1870-1871. – « De l'amortissement », *SEP*, 1876-1877. – « L'unification monétaire devant l'Exposition de 1878 », 22 février 1878, *SEP*, 1877-1878, p. 201-211. – « L'Association pour la défense de la liberté commerciale », 21 fév. 1879, *SEP*, 1878-1879, p. 199-223. – Le 14 novembre 1879, il rapporte sur les travaux de l'année 1878-1879, *SEP*, 1879-1880, p. 8-14. – « De l'assistance à domicile », 1^{er} avril 1881, *SEP*, 1880-1881, p. 280-307. – « Les réformes proposées sur les opérations de Bourse », 17 février 1882, *SEP*, 1881-1882, p. 186-228. – « La question des théâtres », 9 nov. 1883, *SEP*, 1883-1884, p. 10-35 [censure, droit des pauvres, subventions]. – « Les Sociétés coopératives de production », 21 novembre 1885, *SEP*, 1885-1886, p. 22-38. – « Le projet de loi sur les sociétés par actions », 9 avril 1886, *ibidem*, p. 311-336. – « L'impôt sur le revenu, 30 novembre 1888, *SEP*, 1888-1889, p. 20-47 [P. Rougier condamne l'impôt sur le revenu d'un point de vue économique et laisse volontairement de côté le côté politique]. – « Nouvel examen de la balance du commerce », 14 janvier 1889, *ibidem*, p. 103-117. – Pour le 25^e anniversaire de la SEP, « L'économie politique à Lyon », *SEP*, 1889-1890, p. 465-778 [chap. 3 : l'économie politique à l'Académie, chap. 5 : la SEP depuis sa création]. – « Le projet de loi sur les compagnies de colonisation privilégiées », 24 février 1893, *SEP*, 1892-1893, p. 456-470. – « L'Algérie devant la commission sénatoriale », 7 décembre 1894, *SEP*, 1894-1895, p. 235-256. – « Le budget des colonies », 10 mars 1899, *SEP*, 1898-1899, p. 241-281 [P. Rougier se déclare favorable à l'autonomie fiscale des colonies, afin qu'elles perçoivent elles-mêmes leurs impôts et règlent leurs dépenses].

BIBLIOGRAPHIE

AN F/17/21655 (dossier personnel). – AN F/17/6643 et 6667 (pour la Petite École). – Archives famille Garraud. – Vapereau, 6^e éd., 1893. – *GDU*. – *Discours* prononcés à l'occasion de la cinquantaine professionnelle de M^e Paul Rougier, 30 décembre 1899 et 10 février 1900, Lyon : Waltener, 26 p. – Georges Vallet, *L'ancienne Faculté de Droit de Lyon, ses origines, son histoire*, Lyon : Waltener, 1900, 86 p. – Henri Beaune, « Paul Rougier », (Ac Rapports 1897-1901, p. 337-349, bibliographie). – Jean Claude Paul Rougier 1826-1901, Lyon : Mougin-Rusand, Waltener, 1902, 94 p. – Paul Pic, « Paul Rougier », *Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale*, 20 novembre 1901. – Pierre Dockès, *Historique de la Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon 1866-1966*, Lyon : Bonnaviat, 1966, 56 p. – Jean Bennet, *Biographies de personnalités mutualistes, XIX^e-XX^e siècles*, Paris : Mutualité française, 1987. – Jacques Rougier*, « Une famille lyonnaise et l'Académie » *MEM* 1992, p. 65-66 [résumé comportant quelques erreurs]. – Nicole Dockès-Lallement, « À l'origine de la faculté de droit de Lyon, une école libre hors norme », *Les facultés de droit de province au XIX^e siècle*, PU Toulouse I, 2009, p. 355-376. – Jean-Pierre Potier, « Les économistes de la Faculté de droit », *Lyon, une Université dans sa ville*, Lyon : Libel (à paraître).

MANUSCRITS

Ac.Ms402, *Histoire des associations ouvrières à Lyon jusqu'à nos jours*, 399 p. [1862]. Manuscrit couronné par l'Académie en 1862 : *Les associations ouvrières – étude sur leur passé, leur présent, leurs conditions de progrès* [publié Paris : Guillaumin ; Lyon : Vingtrinier, 1864, XI + 467 p.]

PUBLICATIONS

Du prêt à intérêt et de l'usure (thèse), Dijon : Loireau-Feuchot, 1852, 136 p. – Contributions (voir plus haut) aux *Mémoires* de l'Académie, comptes rendus de la SEP (souvent imprimés aussi en tirages-à-part), articles dans la *Gazette médicale de Lyon*, le *Bull. de la prévoyance, de la mutualité et de la coopération* (1866 à 1868), la *Prévoyance mutualiste* (1887 et 1888), le *Bull. des sociétés de secours mutuels*, la *Rev. des institutions de prévoyance* d'Hippolyte Maze (1888 et 1889), le *Mutualiste lyonnais* (1896, 1898, 1900), rapports pour les congrès de la Mutualité, comptes rendus de l'activité du dispensaire de Lyon (1871-1881 et 1881-1886), *Jurisprudence de la Cour impériale de Lyon*, I, 1800-1858, VII + 775 p. ; ensuite publication régulière avec collaborateurs 1858-1871 ; 1872-1901. – *L'enseignement religieux dans les écoles primaires*, Lyon : Vingtrinier, 1871, 43 p. ; 2^e éd. Mougin-Rusand, 1874, 42 p. – *Les assurances populaires ou petites assurances sur la vie*, commentaire de la loi du 11 juillet 1868, Paris : Guillaumin, Lyon : Mougin-Rusand, 1869, VII + 136 p. – *Enseignement du droit au Palais de justice, à Lyon*, Lyon : Mougin-Rusand, 1872, 30 p. ; 1873, 22 p. ; avec *Aperçu historique sur l'enseignement du droit à Lyon*, 1874, 32 p. – *La liberté commerciale, les Douanes et les Traités de commerce*, Paris : Guillaumin, Lyon : Mougin-Rusand, 1878, XII + 734 p. – *Précis de législation et d'économie coloniale*, Paris 1894. Paris : Larose, 1895, 536 p. – « L'économie sociale de l'enfance », pour le *Congrès national d'assistance, Lyon 1894*, Lyon : Mougin-Rusand, 98 p. ; 2^e éd. revue, Paris : Guillaumin, 1896, 87 p.